



## Ordre du jour

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 1) | Election du secrétaire de séance   | 1 |
| 2) | Approbation des 2 derniers PV du conseil municipal   | 1 |
| 3) | Embauche 2 CDD pour 15 jours   | 2 |
| 4) | Approbation modification des statuts de la CC Limouxin   | 2 |
| 5) | Modification de la délibération attribuant un budget de 15 000€ à l'achat de jeux pour enfants | 2 |
| 6) | Signature de la charte de l'arbre et du paysage du Conseil Départemental de l'Aude             | 3 |
| 7) | Demande de subvention pour l'évènement « 100 spectacles 2023 »                                 | 3 |
| 8) | Horaires scolaire  | 3 |
| 9) | Questions diverses   | 4 |

**Téléphone** : 04 68 74 01 55

**Courriel** : [mairie@luc-sur-aude.fr](mailto:mairie@luc-sur-aude.fr)

**Web** : <https://luc-sur-aude.fr>

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Conseil municipal du</b>	05 Février 2024
<b>Convocation du</b>	31 Janvier 2024
<b>Conseillers en exercice</b>	9
<b>Conseillers présents</b>	7
<b>Président</b>	Jean Claude Pons
<b>Secrétaire</b>	Dominique DROIT
<b>Heure début de séance</b>	20H30

### Absent :

**Absent excusé** : Marion BIFANTE - Clara RIVIERE

**Présent** : Reginald LOBJOIE - Christian GARCIA - Jean Claude PONS – Hedy DARGERÉ - Dominique DROIT - Simon ESCOFFIER- Annie PICCIN

Procuration :  Oui  Non

### Documents remis :

- Statuts cc Limouxin.pdf
- Modèle délibération Charte.docx
- lien pour la charte de l'arbre <https://accclair.aude.fr/ressources/charte-de-larbre-et-du-paysage-dans-laude>

### 1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 2) Approbation des 2 derniers PV du conseil municipal

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents il est donc accepté à l'unanimité.

### 3) Embauche 2 CDD pour 15 jours

Le maire décrit les actions menées et à réaliser sur la longère :

- l'entreprise BAEZA a
  - o procédé à l'étanchéité du toit en installant une bâche
  - o nettoyé et cimenté le dessus des certains murs.

Il propose d'embaucher 2 CDD (réfugiés Afghans) pour débarrasser l'intérieur des bâtiments des déchets et gravats qui s'y entassent.

Le second adjoint fait remarquer que ces 2 personnes ne sont pas des professionnels qui ne seront pas encadrés et que les lieux sont dangereux, les risques d'éboulements ne sont pas à écarter.

Leurs repas sont pris en charge par la commune, monsieur le Maire a prévu de les faire déjeuner à la cantine avec les élèves.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour une embauche de 15 jours renouvelables suivant l'avancement du chantier.

Délibération adoptée à

6 Voix pour

1 Voix contre

0 Abstention(s)

### 4) Approbation modification des statuts de la CC Limouxin

Cette modification permettra de déléguer les responsabilités des communes vers à la communauté des communes

*« Mandats de maîtrise d'ouvrage.*

*La communauté de communes peut, après accord de l'assemblée délibérante, recevoir un mandat de maîtrise d'ouvrage publique de la part de ses communes membres ou d'établissements dans le cadre d'opérations réalisées sur le territoire communautaire. Dans ce cas, la Communauté de communes, mandataire, agit au nom et pour le compte du mandant dans les conditions fixées par le code de la commande publique et notamment ses articles L2422-5 à L2422-11. La communauté peut également confier un mandat de maîtrise d'ouvrage publique à un mandataire dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur. »*

Délibération adoptée à l'unanimité

7 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

### 5) Modification de la délibération attribuant un budget de 15 000€ à l'achat de jeux pour enfants

Le budget de l'air de jeu est supérieur de 2 000€, qui est justifié par certaines modifications sur des modules de jeux et de l'ajout d'un tourniquet. Le devis est déjà signé pour permettre une livraison au plus vite.

Délibération adoptée

6 Voix pour

0 Voix contre

1 Abstention(s)

6) **Signature de la charte de l'arbre et du paysage du Conseil Départemental de l'Aude**

En signant la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude, la collectivité s'engage à mettre en œuvre les préconisations énoncées dans la charte à l'échelle du territoire de la collectivité en :

- prenant soin des arbres existants, dans le cadre de leur gestion, par des interventions dans les règles de l'art, respectueuses du végétal et de la biodiversité ;
- protégeant les arbres existants au cours des chantiers à proximité ;
- développant une démarche d'augmentation du patrimoine arboré par des plantations qualitatives communiquant sur la thématique de l'arbre et du paysage auprès des citoyens et en les sensibilisant sur la nécessité de les sauvegarder.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

7) **Demande de subvention pour l'évènement « 100 spectacles 2023 »**

Le conseil municipal du 14 mars 2023 a retenu la proposition de recevoir l'association Compagnie porte sud pour jouer le spectacle « Bizarre, Bizarre » le 15 Avril 2023. Cette prestation ayant été réalisée, une subvention peut être demandée.

Monsieur le Maire demande de délibérer pour acter cette demande de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

8) **Horaires scolaire**

La réunion avec l'inspectrice d'académie s'est bien passé mais la décision concernant le maintien des classes à Luc sur Aude sera prise par le directeur académique. Monsieur le maire est confiant, d'après son ressenti, la fermeture d'une classe n'aura pas lieu.

Le conseil municipal est interrogé pour se prononcer sur une modification des horaires scolaires :

- 4 jours ½ ( Lundi – Mardi - Mercredi matin Jeudi et Vendredi matin. Les après midi du mercredi et vendredi seraient chômés et les horaires seraient ventilés du Lundi au Vendredi.

ou

- 4 jours par semaine ( Lundi/Mardi – Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12h – 13h30 à 16h qui est le programme hebdomadaire actuel

Délibération adoptée à l'unanimité pour la semaine de 4 jours.

7 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

9) Questions diverses

Le premier adjoint fait un point sur le lotissement le « pêch du possible » où sur la parcelle commune il est prévu de mettre en place un poulailler, un abri d'une trentaine de m<sup>2</sup> pour installer une table, un four à pizza ... pour ces raisons la cotisation de chaque propriétaire passe de 100€ à 200€ (la maire possède 3 lots : *les 3 maisons en locations*)

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 21H30.

Le secrétaire  
Adjoint au maire

Dominique DROIT

Le Maire

Jean Claude Pons

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Pons', with a long horizontal stroke extending to the left.